Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260226-2026_02_04-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Fongibilité des crédits – Budget Principal

Délibération n°2026-02-04 | Conseil municipal du 26 février 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 26 février 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile NAY, Maire.

Présents :

MME CECILE NAY, Maire, MME LAURA THOMAS, M JEAN PERENNOU, Adjoints,
M LUC BOURHIS, M DENIS ISSE, MME ANNE TALBOT, M CHRISTIAN MESSEIN, MME TIFFANY BIENVENU, MME SABRINA JAFFRE, MME EMILIE COMBOT, MME CHARLINE GENTRIC, M VINCENT PRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoir :

M REMI MOAL donne pouvoir à M DENIS ISSE
MME GWENDOLINE GRISON donne pouvoir à MME SABRINA JAFFRE

Secrétaire de séance :

MME LAURA THOMAS

Membres en exercice : 14

Exposé des motifs :

Madame NAY Cécile, Maire de Gouézec, fait part à l'assemblée qu'il convient de procéder, en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, de procéder à un certain nombre de décisions à cette application.

La nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif, après autorisation du Conseil municipal, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée, à l'exception des dépenses relatives au personnel.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, Madame le Maire serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260226-2026_02_04-DE

DELIBERATION

En conséquence le Conseil municipal :

- APPROUVE, la fongibilité des crédits

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 26/02/2026
Le Maire,
Cécile NAY

